Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 8

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De semaine en semaine

Soins aux malades et autres professions paramédicales

Ecole supérieure d'infirmières

Sur proposition du Comité central et du Conseil de l'école supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse, le Conseil de Direction a approuvé l'achat d'une villa destinée à l'Ecole supérieure de Lausanne. Cette villa, qui a pu être acquise à des conditions avantageuses, est sise au chemin de Verdonnet. Il sera évidemment nécessaire d'y faire quelques transformations au vu des besoins particuliers de l'école qui envisage s'y installer au printemps prochain.

Soins à la mère et à l'enfant

Dix infirmières, soit huit Valaisannes, une Fribourgeoise et une Vaudoise, ont suivi à Sion, du 7 au 17 octobre 1969, un cours de monitrices de l'enseignement des soins à la mère et à l'enfant, dans le but de donner des cours à la population, en collaboration avec les sections Croix-Rouge locales. Ce sont: Mmes Janine Bruttin, Agnès Gay-Crosier, Eliane Perreten, Françoise Pitteloud, Herta Vieille, Madeleine Vogel, Marianne Wuhrmann, Anne-Marie Veste-Dousse; Rdes Sœurs Marie-Chantal Paquier et Regina Wolf.
C'est le 8e cours de ce genre, le premier ayant été donné à Genève en 1955 avec sept participantes. Depuis lors, 503 cours de soins à la mère et à l'enfant ont été donnés à 5393 jeunes filles et futures mères.

Service de la Croix-Rouge

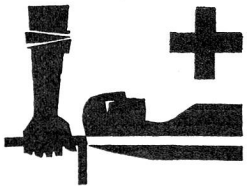

Dans le cadre du cours technique 1969, les colonnes Croix-Rouge bernoises ont, sous la direction de leur instructeur, le Major Pickel, organisé un important exercice sanitaire. Cet exercice très réaliste avait pour thème un accident de la circulation survenu à un croisement de routes aux environs de Riedbach près Berne. Il s'est déroulé avec le concours des membres de la section de Samaritains de Bümpliz—Riedbach, de la Société des troupes sanitaires de Berne et des colonnes Croix-Rouge III/47 et IV/47 qui devaient apporter les premiers secours à de nombreux blessés gisant sur l'autoroute. Cet exercice a fourni l'occasion à du personnel sanitaire civil et militaire de travailler en bonne collaboration.

Croix-Rouge de la Jeunesse

Pour le deuxième autocar de la Croix-Rouge de la Jeunesse

Les élèves de la classe de M. Bertrand Gagnebin, de l'Ecole primaire de Tavannes, ont récolté une somme de 549 fr. 20 en faveur du deuxième autocar pour handicapés dont l'achat est projeté en organisant une vente de friandises sur la place publique et en effectuant un service de nettoyage de voitures et de vaisselles à domicile. Un bel exemple à suivre.

Entraide

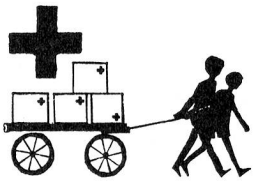

Corée du Sud

A la suite des graves inondations survenues en Corée du Sud au mois de septembre et de l'épidémie de choléra que provoqua cette catastrophe, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir à sa société sœur de Corée du Sud un important envoi de couvertures et de vêtements.

Nigeria: Retrait de l'équipe suisse en poste à Ihe

Pendant un an, soit de septembre 1968 à septembre 1969, une équipe médico-sociale de la Croix-Rouge suisse — dont les membres ont été relayés à plusieurs reprises — a déployé son activité à Ihe, dans le cadre des opérations d'entraide coordonnées par le Comité international de la Croix-Rouge. Le rôle de cette équipe a consisté, d'une part, à soigner les malades accueillis dans le petit hôpital de fortune installé par ses soins et à donner des consultations ambulatoires, de l'autre, à procéder à des distributions de vivres dans les villages de brousse des environs. Les populations de ces villages ont reçu également des semences grâce auxquelles les champs ont pu être à nouveau cultivés. La récolte de cet automne sera bonne et permettra aux habitants de la région de subvenir à leurs besoins. De plus l'état général de la population s'est sensiblement amélioré ces 12 derniers mois, grâce aux importantes distributions de vivres dont elle a bénéficié. Après le départ de l'équipe suisse, une partie de l'hôpital a été fermée. Les patients qui y sont demeurés sont soignés par du personnel indigène et un médecin américain stationné à Enugu qui se déplace deux à trois fois par semaine.

Poursuite des secours au Nigeria

Le 1er octobre, la Croix-Rouge nigériane a repris la responsabilité opérationnelle de l'action de secours d'urgence sur le territoire fédéral: elle fournit aux victimes vivres, abris, vêtements et soins médicaux complémentaires.

La Croix-Rouge nigériane remplit cette tâche avec l'approbation du Gouvernement nigérian.

Le Comité international de la Croix-Rouge a transmis à la Croix-Rouge nigériane les fonctions qu'il assumait en matière de secours; il lui a également laissé d'importantes quantités de vivres, du personnel, etc. La Société exprime au CICR sa vive reconnaissance pour le magnifique travail accompli et l'esprit de coopération qui présida aux opérations de transfert.

Il y a actuellement quelque 600 000 personnes nécessiteuses dans les régions affectées par le conflit et se trouvant sous le contrôle fédéral.

Quelques-unes des victimes sont en cours de réinstallation, mais de nouveaux groupes de malheureux font chaque jour appel à l'aide de la Croix-Rouge nigériane. Il est probable que le nombre de personnes ayant besoin d'assistance va augmenter plutôt que diminuer au cours de ces prochains mois.

Une délégation de la Croix-Rouge nigériane s'est rendue au siège de la Ligue à Genève où elle est restée du 8 au 14 octobre. Elle a soumis des documents donnant une évaluation complète de la situation actuelle, des organigrammes, des listes faisant état des besoins en personnel — nigérian et non nigérian —, des plans pour l'acheminement des secours et des estimations budgétaires en vue des douze mois à venir.

Le budget prévu pour une année mentionne des fonds dont le total s'élève à environ 1 300 000 Livres nigérianes ($ 3 900 000) provenant en partie de sources nigérianes — gouvernement, Croix-Rouge, autres organisations, population — mais dont les ressources, mises à contribution par un conflit prolongé, sont limitées. Des négociations ont été amorcées avec des organisations — gouvernementales et non gouvernementales — qui ont prodigué leur aide dans le passé.

Répondant à la demande de la Croix-Rouge nigériane, la Ligue a accepté de servir de conseiller à la Société. Elle étudie actuellement la documentation mise à sa disposition.

*

Le 24 octobre, le président du Comité exécutif de la Croix-Rouge nigériane, Chief Ojo, accompagné de son vice-président, le juge Adefarasim, et d'un autre membre de ce comité, ont rendu visite au siège de la

Croix-Rouge suisse, à Berne afin de présenter le plan sur la base duquel la Croix-Rouge nigériane entend porter aide aux victimes de la guerre se trouvant sur territoire fédéral — spécialement des Ibos —, après qu'elle a été appelée à prendre cette responsabilité au début de ce mois, à la suite de l'accord intervenu entre le Gouvernement nigérian et le Comité international de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge suisse va examiner avec bienveillance la possibilité d'entreprendre une action bilatérale de secours comme elle l'a fait d'octobre 1968 à septembre 1969 dans le cadre de l'action du CICR, par la mise à disposition d'une équipe médico-sociale. Cette action permettra à la Croix-Rouge suisse de rester impartiale et d'aider les victimes se trouvant d'un côté et de l'autre du front. En effet, son équipe chirurgicale qui travaille depuis février 1969 du côté biafrais, poursuivra vraisemblablement malgré les plus grandes difficultés son action très fructueuse à l'hôpital d'Aboh où elle sauve la vie à des centaines et des centaines de victimes de la guerre.

Inondations en Afrique du Nord

Les pluies torrentielles qui ont commencé de s'abattre le 25 septembre dernier sur l'Algérie et la Tunisie ont dévasté en quelques jours d'immenses régions et fait des milliers de sans-abri. En Tunisie, où les deux tiers du pays étaient sous l'eau, on dénombrait à la mi-octobre, plus de 80 000 sans-abri qui furent recueillis et hébergés dans des écoles, des bâtiments publics et des mosquées. A titre de secours de première urgence, la Croix-Rouge suisse fit parvenir sans retard 100 tentes provenant de ses réserves au Croissant-Rouge tunisien qui en étroite collaboration avec le Comité de solidarité nationale, était sur la brèche dès le début de la catastrophe et assurait les opérations de secours.

Alors que le problème alimentaire a pu d'emblée être pratiquement résolu, grâce à l'accord conclu entre le Gouvernement tunisien et le Programme alimentaire Mondial (PAM) qui permettra d'assurer la subsistance des victimes de la catastrophe pendant 180 jours, les besoins resteront pendant longtemps considérables.

En Algérie, la catastrophe a laissé quelque 50 000 familles sans abri auxquelles le Croissant-Rouge algérien a immédiatement apporté de l'aide. La Croix-Rouge suisse a aussitôt fait parvenir en Algérie 2000 couvertures et 20 000 kilos de pâtes alimentaires d'une valeur de 50 000 Fr. soit un montant équivalent à celui accordé aux victimes des inondations en Tunisie. Pour l'un et l'autre pays, la Confédération a accordé un subside de 40 000 Fr.

A la mi-octobre, vu l'envergure considérable que prenaient de jour en jour ces deux catastrophes nationales et l'ampleur des besoins signalés, la Croix-Rouge suisse s'associant à Caritas, à l'Œuvre d'entraide des Eglises protestantes et à Terre des Hommes, a adressé un appel de fonds à la population suisse en vue de recueillir les moyens devant permettre d'apporter une aide accrue aux très nombreux sinistrés auxquels l'eau qui si longtemps leur a fait défaut a fait vivre ces dernières semaines le plus angoissant des cauchemars.

Dans nos sections

Le Docteur Henri Pellissier n'est plus

C'est avec une vive émotion que nous avons appris la nouvelle du décès survenu subitement à Sion, le 16 octobre 1969, du Dr *Henri Pellissier,* président de la section locale de la CRS. Le Dr Pellissier est mort à l'âge de 76 ans, en plein travail, car malgré la crise cardiaque dont il avait été frappé il y a quelques années, il ne pouvait supporter l'inaction et entendit faire son devoir jusqu'au bout.

C'est dans le même esprit qu'après avoir assumé pendant plus de 30 ans la présidence d'une section Croix-Rouge en plein développement, il accepta encore, au début de cette année, de participer activement aux travaux de la Commission d'étude en vue de la réorganisation de la Croix-Rouge suisse. Après avoir été, il y a 25 ans, le promoteur de l'Ecole d'infirmières de Sion-Gravelone, il ne cessa de consacrer toute son attention à son développement et eut encore à cœur, il y a quelques années, de mettre sur pied et de donner son essor au Centre de transfusion sanguine de Sion et environs.

La Croix-Rouge suisse perd en lui un de ses plus fidèles amis. Que sa famille trouve ici l'expression de notre très vive et très sincère sympathie.